

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	67

PRESENTS	52
POUVOIRS Suppléants	4
POUVOIRS Titulaires	11
ABSENTS	25

Vote Pour :	65
Vote Contre :	2
Abstention :	0

Date de la Convocation

6 JUIN 2023

Date d’Affichage

6 JUIN 2023

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 12 JUIN 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi douze juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Gabriel CARRAMUSA, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX CADENE, Muriel GEFFRIER, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Jean-Paul LALANDE à Josette MURCIA, Bernard MIRAMOND à Mireille BRUNWASSER, Jacques VIGOUROUX à Eric BEILLEVAIRE.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Martine CLARAZ ANGOSTO à Michelle LAVIT, Sylvie DA SYLVA à Christian LONQUEU, Claire FITA à Blaise AZNAR, Serge GARRIGUES à Françoise BOURDET, Alain GLADE à Robert CINQ, Christelle HARDY à Francis RUFFEL, Maryline LHERM à Pascale PUIBASSET, Montserrat REILLES à Isabelle FOUROUX-CADENE, Gilles TURLAN à Jean-François BAULES, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Claire VILLENEUVE à Martine SOUQUET.

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Dominique BOYER, Jacques BROS, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Nicolas GERAUD, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE NERIN, Agnès MERONI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Max MOULIS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Lucette ROUTABOUL, Didier SALANDIN, Christian SERIN, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°162_2023

ACTES : 5.2.3

OBJET DE LA DELIBERATION : 22- Adhésion au Groupement d’Intérêt Public Ressources et Territoires

Exposé des motifs

Le Centre de ressources pour les acteurs de la cohésion sociale Ressources & Territoires inscrit son action dans le cadre national défini par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et il est également agréé par l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme.

Dans le contexte des politiques publiques contractualisées avec l'État et les collectivités, le centre de ressources a pour vocation d'exercer une mission d'intérêt général en accompagnant les acteurs de la cohésion sociale.

Dans l'exercice de ses missions et l'offre de ses activités sur l'ensemble régional, l'ex-Région Midi-Pyrénées avec une priorité sur les sites en contrat de ville, le centre de ressources intervient dans :

- Intervient dans une position de tiers en respectant les orientations de l'État en région, tout comme les orientations propres aux collectivités et aux autres institutions.
- Conseille et accompagne dans la professionnalisation et la mise en réseau des acteurs, la centralisation et production de documents, la mise en œuvre d'études / recherches et d'observatoire des territoires.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) développe son activité sur l'ensemble des thématiques qui relèvent du champ de la cohésion sociale : politiques territoriales, savoirs et compétences de base, développement économique - emploi, sécurité – prévention de la délinquance et prévention de la radicalisation, cadre de vie et habitat, éducation - jeunesse, discriminations et politiques d'égalités, méthodes et outils.

L'activité du GIP s'adresse aux élus, aux agents publics, aux professionnels, aux responsables associatifs et aux acteurs économiques.

Au regard des compétences du GIP Ressources et Territoires et des besoins d'accompagnement pour les dossiers de la politique de la ville (Contrats de ville, Programme de Réussite Educative, Prévention, ...), la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet en charge du pilotage de la politique de la ville sur son territoire souhaite adhérer au GIP Ressources et Territoires à compter de 2023.

Le Conseil de communauté,

Où il est exposé,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021, dite loi de finances 2022 portant la durée des contrats de ville jusqu'à la fin 2023,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération de Gaillac Graulhet notamment l'article 6.1.4 compétence en matière de politique de la ville,

Considérant la volonté de la Communauté d'agglomération de mettre en place un accompagnement auprès des acteurs du territoire, tant dans le cadre de la rénovation du projet politique de la ville 2024-2030 que dans sa mise en œuvre,

Considérant que cet accompagnement peut se faire par l'intermédiaire du GIP Ressources et Territoires,

Considérant que l'adhésion implique une cotisation annuelle de 0,06€ par habitant,

Considérant que le conseil de communauté doit désigner un représentant élu pour siéger au GIP,

Considérant l'avis de la Commission Finances et Moyens généraux du 8 mars 2023 et l'avis de la Commission Politique éducative et de la ville du 23 mars 2023,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, (vote contre de Jean-François BAULES en son nom et au nom de Gilles TURLAN lui ayant donné pouvoir) :

- **Approuve** l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public Ressources et Territoires à compter de 2023,
- **Désigne** Monsieur Francis RUFFEL comme représentant de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet au Groupement d'Intérêt Public Ressources et Territoires,
- **Donne pouvoir** au Président pour signer tout document relevant de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 22 JUIN 2023

- publication - mise en ligne

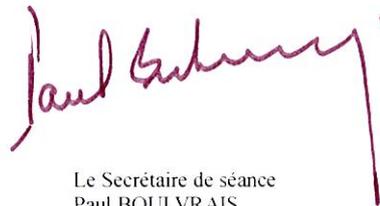
Le 22 JUIN 2023

et/ou notification

Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le 22/06/2023



ID : 081-200066124-20230612-162_2023-DE